

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

D E C R E T

D/96/ 040 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR DU FONDS DE
PROMOTION ET DE DEVELOPPEMENT MINIERS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU La Loi Fondamentale ;
- VU Le Décret D/94/073/PRG/SGG du 18 Août 1994 portant restructuration du Gouvernement ;
- VU Le Décret D/94/078/PRG/SGG du 23 Août 1994 portant composition partielle du Gouvernement complété par le Décret D/94/079/PRG/SGG du 26 Août 1994 ;
- VU Le Décret D/94/159/PRG/SGG du 23 Novembre 1994 portant attributions et organisation du Ministère des Mines et de la Géologie.
- VU Le Décret D/96/015/PRG/SGG du 29 Janvier 1996 fixant l'organisation et le fonctionnement du Fonds de Promotion et de Développement Miniers,

D E C R E T E

Article Premier : Monsieur Mamadou BANGOURA, Ingénieur des Mines en service au Cabinet du Ministère des Mines et de la Géologie est nommé Directeur du Fonds de Promotion et de Développement Miniers.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 26 MARS 1996



LANSANA CONTE

